



RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT

ALBIGNY  
CHAMPAGNE  
CHASSELAY  
COLLONGES  
COURZON  
CURS  
LHONEST

LISSIEU  
POLYMERIEUX  
QUINCETOUX  
ST-CYR  
ST-DIER  
ST-GERMAIN  
ST-ROMAIN

GRANDLYON

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU  
05/07/2021

- **Nombre de délégués en exercice : 33**
- **Nombre d'élus titulaires présents : 21**
- **Nombre de votants : 30**

**Date de la convocation** 28/06/2021

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
08/07/2021

Affichage du compte-rendu :  
le 08/07/2021

**Présents :** Cyrille BOUVAT - Blandine COLLIN - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE – Nathalie DEHAN (n'a pas participé aux votes) - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD – Véronique GAZAN - Rémy GAZAN - Pierre GOUVERNEYRE - Thierry GOYET - Catherine LAFORET (arrivée à 19h18) - Karine LUCAS – Eric MADIGOU – Guillaume MALOT – Anne-Laure MATHIAS - Sébastien PAGNARD – Jacques PARIOST – Jean-Luc POIRIER – Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Max VINCENT –

**Absents excusés ayant donné un pouvoir ou représenté par un suppléant ayant une voix délibérative :**

Corinne CARDONA (pouvoir donné à Anne-Laure MATHIAS) – Jérémie CAMUS (pouvoir donné à Cyrille Fiard) - Elisabeth DE FREITAS (pouvoir donné à Thomas TEILLON) - Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Blandine COLLIN) – Valérie KATZMAN (pouvoir donné à Eric MADIGOU) – Bertrand MADAMOUR (pouvoir donné à Catherine LAFORET) - Jean-Marie HOMBERT (pouvoir donné à Guillaume MALOT) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)

**Absent(s) :** Pascale BAY - Marc BIGOT - Pierre ATHANAZE

**Secrétaire de Séance élu :** Guillaume MALOT

Le **lundi 5 juillet 2021, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle polyvalente de Chasselay, convoqués par courriel du 28/06/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

### Ordre du jour du Conseil Syndical

La séance se déroule sous la présidence de Madame Béatrice DELORME, Présidente.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 25 mai 2021
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vote des délibérations
4. Informations diverses

## 1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 25 mai 2021

Il est proposé au conseil syndical d'approuver ou de faire modifier le compte rendu du conseil syndical du 25 mai 2021.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 25 mai 2021.

## 2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Guillaume MALOT membre du conseil syndical, est désigné secrétaire de séance.

## 3. Vote des Délibérations

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2021-07-29	Guillaume MALOT	Gouvernance	Convention Limonest – SMPMO concernant la location des bureaux du SMPMO
2021-07-30	Guillaume MALOT	Communication	Gratuité des livrets Regards sur le Patrimoine, des topoguides et du Sentier des Rapaces
2021-07-31	Guillaume MALOT	Communication	Convention Point Infos Librairie Mystère et Boule de Gomme, à Saint Cyr au Mont d'Or
2021-07-32	Guillaume MALOT	Communication	Convention De Dépôt Vente Librairie Mystère et Boule de Gomme, à Saint Cyr au Mont d'Or
2021-07-33	Franck DECRENISSE	Agriculture	Convention précaire de mise à disposition d'un terrain agricole sur Curis au Mont d'Or
2021-07-34	Cyrille FIARD	Foncier	Avenant au bail avec le Lycée Sandar sur la commune de Limonest
2021-07-35	Cyrille FIARD	Foncier	Convention tripartite Lycée Sandar – Commune de Limonest – SMPMO

## GOUVERNANCE

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-29

**CONVENTION LIMONEST- SMPMO CONCERNANT LA LOCATION DES BUREAUX DU SMPMO**

**RAPPORTEUR : GUILLAUME MALOT – 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT COMMUNICATION**

Afin de favoriser l'action du SMPMO, la commune de Limonest propose l'hébergement et la mise à disposition de moyens généraux pour son fonctionnement, en contrepartie d'un loyer et d'une indemnité forfaitaire selon les postes de dépenses identifiés (télécommunication fixe, affranchissement, fluides).

Les locaux mis à disposition du SMPMO sont situés au sein du bâtiment de la Mairie au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage, La superficie totale est de 140m2.

Les dispositions financières sont les suivantes :

- Le montant du loyer s'élève à **8 516.08 euros**
- Le montant des moyens généraux mis à disposition est de **4 609.07 euros** dont :
  - pour les fournitures administratives : 223.68 euros,
  - pour les frais d'affranchissement 349.56 euros,
  - pour les frais de télécommunications 1400.83 euros,
  - pour les frais d'énergie et d'eau 2635 euros.

Les modalités de calcul sont annexées à la présente convention.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise la Présidente à signer la convention.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 29 voix POUR (MME LAFORET était alors absente)

## **COMMUNICATION – ACCUEIL DU PUBLIC**

---

**Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-30**

### **GRATUITE DES LIVRETS INITIALEMENT PAYANTS : REGARDS SUR LE PATRIMOINE – TOPOGUIDES – SENTIER DES RAPACES**

**RAPPORTEUR : GUILLAUME MALOT – 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT COMMUNICATION**

Les livrets Regards sur le Patrimoine ont été édités entre 2007 et 2010 pour les 12 communes membres. L'objectif était de présenter historiquement les richesses du patrimoine bâti de chaque commune. Un travail en partenariat avec l'historienne Sylvie Piloix et les historiens du massif des Monts d'Or a été mené.

Ces livrets sont en vente individuellement à 2 euros ou en fourreau de 12 plaquettes à 22 euros au siège du SMPMO. A ce jour, très peu de ces livrets sont vendus.

Les topoguides permettaient de présenter les différents circuits pédestres élaborés par le SMPMO et les richesses du territoire : géologie, faune et flore, eau... Obsolètes depuis que le PDMIPR a été mis en place, des cartes éditées par la Métropole de Lyon les remplacent. Néanmoins, les informations sur le territoire restent intéressantes et actuelles. Il serait opportun de transmettre ces données plutôt que de jeter ces documents.

La plaquette Sentier des Rapaces reste intéressante en tant que données sur les rapaces mais n'est plus actuelle concernant la présentation du SMPMO.

Il s'avère que l'édition de ces livrets a été faite en grand nombre et que beaucoup d'exemplaires sont invendus. La commission Communication propose que ces livrets et cette connaissance soient mis à disposition aux administrés du territoire. Plusieurs possibilités ont été évoquées : les distribuer avec les documents de communication communaux, les donner aux nouveaux arrivants au sein de chaque commune, ou encore les mettre à disposition en mairie et aux bibliothèques du territoire.

Pour favoriser ce partage de connaissance gratuitement, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant la Présidente à rendre gratuits ces livrets.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise la Présidente à signer la délibération permettant la gratuité des livrets.

Les résultats des votes sont :  
0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 30 voix POUR

---

**Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-31**  
**CONVENTION POINT INFOS LIBRAIRIE « MYSTERE ET BOULE DE GOMME »**  
**A SAINT CYR AU MONT D'OR**

**RAPPORTEUR : GUILLAUME MALOT – 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT COMMUNICATION**

Dans le cadre de sa mission d'accueil et de sensibilisation du public au sein d'Espaces Points Infos sur les communes du territoire, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition entre la gérante de l'espace point infos et le SMPMO.

Cette convention décline les engagements des deux parties sur une année, reconductible tacitement. La gérante de la librairie Mystère et Boule de gomme de St Cyr au Mont d'Or est vivement intéressée par le point infos. Située le long d'un sentier, elle a beaucoup de demandes des promeneurs. Le SMPMO met à disposition du mobilier charté (enseigne, présentoir pour la documentation), de la documentation en accès libre.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise la Présidente à signer cette convention.

Les résultats des votes sont :  
0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 30 voix POUR

---

**Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-32**  
**CONVENTION DEPOT VENTE LIBRAIRIE « MYSTERE ET BOULE DE GOMME »**  
**A SAINT CYR AU MONT D'OR**

**RAPPORTEUR : GUILLAUME MALOT – 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT COMMUNICATION**

Dans le cadre de sa mission d'accueil et de sensibilisation du public, le SMPMO relaie ses éditions auprès de plusieurs acteurs du territoire. Tel est le cas pour la librairie « Mystère et Boule de Gomme » à Saint Cyr au Mont d'Or qui souhaite devenir un Dépôt Vente. Plusieurs livrets seront en vente au sein de la librairie, à un coût préférentiel réservé aux distributeurs professionnels (-20%). Le prix unique du livre est également indiqué sur la convention.

Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention entre la librairie et le SMPMO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise la Présidente à signer cette convention permettant à la librairie d'être dépôt vente des ouvrages du SMPMO.

Les résultats des votes sont :  
0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 30 voix POUR

## AGRICULTURE - FONCIER

---

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-33

### CONVENTION PRECAIRE DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AGRICOLE

RAPPORTEUR : FRANCK DECRENISSE, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement d'activités agricoles sur le territoire, le SMPMO avait signé une convention précaire de mise à disposition d'un terrain agricole avec un propriétaire terrien. Cette parcelle avait été utilisée par un éleveur dans le cadre de l'implantation du Boule d'Or. Partant en retraite, l'équipe du SMPMO a trouvé un autre exploitant pour cette parcelle.

Une nouvelle convention de mise à disposition est à établir entre ce nouvel exploitant et le SMPMO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer cette convention.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

---

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-34

### AVENANT AU BAIL LYCEE SANDAR LA SALLE – parcelle A 262

RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

Le présent avenant concerne la résiliation, d'un commun accord entre le Lycée Sandar La Salle et le SMPMO, du bail en vigueur signé entre le PROPRIETAIRE et Le PRENEUR pour permettre la mise en place d'une convention tripartite.

En effet, la parcelle A 262 sera désormais gérée via une convention entre le Lycée Sandar La Salle, la commune de Limonest et le SMPMO.

- M. Sébastien PAGNARD demande qu'elle est la raison de rentrer un nouvel acteur.
- M. Cédric JANVIER explique que le projet concerne une demande de la commune de Limonest et de l'établissement Sandar de mutualiser la parcelle pour leurs projets de formation et de jardins partagés. Le bail actuel au profit de l'établissement Sandar ne permettait pas d'intégrer la commune. Cette proposition d'avenant au bail permet de répondre aux besoins du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer l'avenant de ce bail.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

---

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-35

### CONVENTION ENTRE LE LYCEE SANDAR LA SALLE - LA COMMUNE DE LIMONEST ET LE SMPMO CONCERNANT LA PARCELLE A262

RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

La parcelle A 262 propriétés du SMPMO était jusque-là mise à disposition de **L'établissement Sandar La Salle** par bail rural signé entre les deux parties en octobre 2017 pour une période de 9 ans. Un avenant à ce bail signé entre les deux parties en juin 2021 permet la résiliation de ce bail au profit de cette convention tripartite afin de mettre en œuvre un projet commun entre **L'établissement Sandar La Salle et La Commune de Limonest.**

Dans ce contexte la mise à disposition de la parcelle à forts enjeux agricoles, à disposition d'un projet pédagogique de formation agricole et de jardins partagés via une convention, apparait compatible avec les objectifs poursuivis.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer cette convention tripartite.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

## INFORMATIONS DIVERSES

- **CAHIER TECHNIQUE PLATEAU DE MOYRAND - CHAREZIEUX A COLLONGES AU MONT D'OR**  
**Rapporteur : Guillaume MALOT, 1<sup>ère</sup> VICE-PRESIDENT Communication**

Dans le cadre de sa mission agricole, le SMPMO s'est fortement investi sur le plateau de Moyrand-Charézieux à Collonges au Mont d'Or pour préserver son activité agricole. Avec la commune de Collonges, le SMPMO a mené un rôle de médiateur auprès des propriétaires terriens d'alors pour soit, vendre leurs parcelles au SMPMO, soit, les louer via des baux ruraux ou un commodat.

6 années après, 4 exploitants œuvrent au quotidien sur ce plateau qui accueille des cultures de légumes, fruits et arbres. Sans les travaux techniques réalisés par l'équipe du SMPMO : dessouchage, débroussaillage ou encore le suivi des forages, ces cultures auraient été impossibles.

Une certaine solidarité existe entre ces exploitants et est une expérience unique pour le SMPMO en terme de mutualisation des lieux et des biens (forage, accès, signalétique, lieu de vente...).

Il était donc opportun de mettre en avant cette expérience dans un recueil qui a été co-rédigé avec un acteur très actif dans le domaine de la promotion et de la transformation des productions locales. Il s'agit de Jean-François Tedesco de mPmC qui propose une plateforme numérique pour commander directement les produits.

Ce cahier technique sera utilisé lors d'échanges avec d'autres collectivités ou de réunions techniques. 50 exemplaires existent et sont disponibles pour celles et ceux qui le souhaitent.

- M. Cédric JANVIER souligne que le document présenté ce soir est un document d'étape.
- Tant M. Max VINCENT, que M. Franck DECRENISSE et M. Eric MADIGOU félicitent cette démarche commune entre le SMPMO et la commune de Collonges au Mont d'Or. Il s'agit d'une collaboration exemplaire. Ainsi, ce plateau a été protégé et a permis l'installation d'agriculteurs qui ont également un lien avec le restaurateur Christian Têtedoie. Un travail de sauvegarde des graines anciennes est également mené. Ce type d'expérience est reproductible et serait très intéressant sur le territoire Plaines Monts d'Or. Même s'il reste difficile de convaincre les nombreux propriétaires à mettre à disposition leurs parcelles, il est important de le faire pour maintenir des zones agricoles.

- M. Guillaume MALOT explique qu'il était important de communiquer sur ce projet exemplaire, et qu'il avait été choisi d'élaborer ce cahier technique.
- Une personne du public demande si un type d'agriculture en particulier est demandé aux producteurs du projet. M. Cédric JANVIER indique qu'il est demandé d'avoir des pratiques respectueuses vis-à-vis de la biodiversité mais qu'aucune certification n'est exigée. D'ailleurs, un agriculteur en conventionnel cultive sur le plateau.
- M. Eric MAGIDOU exprime le fait qu'il est important qu'une démarche cohérente existe, qu'il n'y a pas de critères demandés aux nouveaux porteurs de projet mais que cela peut être une piste de réflexion intéressante.

- **CONFERENCE PRESENTATION DU SMPMO A SAINT CYR AU MONT D'OR**

**Rapporteur : Béatrice DELORME, Présidente**

Dans le cadre du mois des conférences organisé par la commune de Saint Cyr au Mont d'Or, le SMPMO, représenté par moi-même et Monsieur Cédric Janvier, a animé une conférence vendredi 18 juin dernier. Il s'agissait de présenter les missions et les actions du SMPMO. Une vingtaine de personnes était présentes.

C'est un moyen de communiquer sur notre collectivité auprès du grand public qui est toujours étonné de la politique menée et de la transversalité de nos actions.

- M. Cyrille BOUVAT spécifie que l'objectif de la conférence était de mieux faire connaître le SMPMO et ses actions. La présentation qualitative réalisée par Mme Béatrice DELORME et M. Cédric JANVIER a atteint cet objectif auprès des habitants de St Cyr.

- **ASSEMBLEE GENERALE DU GIC DES MONTS D'OR**

Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or était présent à l'assemblée générale du GIC le vendredi 25 juin à Curis. Comme le souligne M. J-Luc POIRIER, Président du GIC, le partenariat SMPMO-GIC des Monts d'Or existe de longue date et permet d'œuvrer ensemble en faveur du territoire.

M. Cédric JANVIER explique que 70 ha sont gérés annuellement par le GIC et que 25ha sont gérés via la convention GIC / SMPMO/FDCMRL. Il s'agit de travaux de gestion des micro-parcelles agricoles par actions mécaniques de broyage et de mise en culture biodiversité. L'objectif est d'éviter l'enfrichement et de favoriser la richesse de la biodiversité, tout en maintenant le pouvoir agronomique des parcelles agricoles. Mme Sylvie TABARAND réalise le suivi de ce dossier qui mobilise 4 700 euros chaque année.

Ce travail historique permet au fil du temps de restaurer des parcelles agricoles et reconstituer des unités permettant la mise à disposition de parcelles à des exploitants agricoles.

Jean-Luc Poirier présente le projet sur Curis au Mont d'Or au lieudit le Chêne. En effet cette parcelle est un bon exemple du partenariat. Dans le cadre de la veille foncière le SMPMO a facilité l'acquisition de la parcelle par la commune de Curis et à participer financièrement. Le GIC a restauré la parcelle avec l'appui du service technique du SMPMO pour les dessouchages. La commune a mis à bail la parcelle au Bouc et la Treille qui a implanté des cèpes de vigne.

Le SMPMO a facilité la restauration des murs en pierre sèche et des cabornes par le réseau associatif.

- **CHANTIER DE LA RESTAURATION DU MUR DU PINAY A SAINT ROMAIN AU MONT D'OR**  
**Rapporteur : Béatrice DELORME, Présidente**

Comme évoqué lors du dernier conseil syndical, le mur du Pinay va être restauré en collaboration avec les associations de restauration du patrimoine bâti, partenaires du SMPMO et les habitants de Saint Romain. Le lancement de ce chantier se tient le samedi 25 septembre de 9h à 12h. Vous êtes les bienvenus pour soutenir cette initiative, participer au chantier et pourquoi pas vous inspirer pour mener une telle action sur votre commune.

25 personnes maximum seront acceptées. Une inscription est à effectuer auprès du SMPMO.

- M. Guillaume MALOT se félicite du partenariat entre la commune de St Romain et le SMPMO.

- **INAUGURATION SENTIER DE ROCHECARDON**  
**Rapporteur : Béatrice DELORME, Présidente**

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 02 octobre à 10h30 pour l'inauguration du changement de signalétique le long du sentier de Rochecardon. Une vive collaboration a été menée avec l'association Roch'Nature pour le contenu de la signalétique.

Cette inauguration est ouverte à tout public : vous êtes toutes et tous les bienvenus !

- **PROGRAMMATION RENCONTRE D'ELUS LE SAMEDI 16 OCTOBRE**  
**Rapporteur : Béatrice DELORME, Présidente**

Nous l'avons exprimé, nous souhaitons mieux nous connaître et découvrir ensemble des sites de notre territoire. Des sorties terrain, dédiées à la rencontre des lieux et des acteurs du territoire vont vous être proposées. La première à laquelle nous vous invitons est fixée le samedi 16 octobre matin. Au programme : de la convivialité, de l'apport d'information, des échanges...

L'organisation est actuellement en cours ; un programme vous sera transmis ultérieurement. Merci d'inscrire cette date dans vos agendas.

- **PRESENCE DU SMPMO A LA FETE DE LA POIRE DE CHASSELAY LE DIMANCHE 17 OCTOBRE**  
**Rapporteur : Béatrice DELORME, Présidente**

Le SMPMO tiendra un stand au sein de la fête de la poire de Chasselay, qui est un évènement important sur le territoire Plaines Monts d'Or.

- M. Franck DECRENISSE se réjouit de la présence du SMPMO à cette fête qui malheureusement cette année, ne présentera pas beaucoup de poires du fait du gel vécu en ce début d'année.

- **ENQUETE AUPRES DES COMMUNES SUR L'EDUCATION AU TERRITOIRE**  
**Rapporteur : Elisabeth DE FREITAS, Vice-Présidente en charge de l'Accueil du Public**



Dans le cadre de la programmation des actions de l'éducation au territoire, une enquête auprès de vous, communes membres du SMPMO, sera réalisée par Sylvie Tabarand. Nous vous remercions d'informer vos DGS ou Secrétaires de Maire, qu'une demande de RDV sera effectuée. Cette enquête permettra de connaître les actions menées par les communes sur cette thématique. Il sera alors plus aisé que le SMPMO soit la structure permettant de promouvoir et de coordonner les actions existantes ou à créer sur l'ensemble du territoire.

- **PRESENTATION CONVENTION SAFER – SMPMO – MONSIEUR THIERRY PISTRE, SAFER ET MONSIEUR CEDRIC JANVIER, SMPMO.**

**Rapporteur : Cyrille FIARD, Vice-Président en charge du Foncier**

La SAFER est notre partenaire privilégié pour mener ensemble une veille foncière et œuvrer de manière commune sur les différents projets menés pour la préservation et le développement de notre territoire agricole.

Une présentation de la convention existante entre la SAFER et le SMPMO nous permettra de mieux appréhender notre collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Présidente du Syndicat Plaines Monts d'Or

Béatrice DELORME





---

**RHÔNE**  
LE DÉPARTEMENT

ALBIGNY  
CHAMPAGNE  
CHASSELAY  
COLLONGES  
COUZON  
CURS  
LIMONEST

L'ISSEU  
POLEYMEUX  
QUINCIEUX  
ST-CYR  
ST-DIDIER  
ST-GERMAIN  
ST-JOHAIN

**GRANDLYON**  
SAINT-ÉTIENNE

---